

Résolution Daniel de Roche/Jean-Pierre Dorand

«Réhabilitation de la mémoire des victimes de justice de l’Ancien Régime»

Dépôt

«Au vu de la motion de MM. les Députés de Roche et Dorand, demandant au Conseil d’Etat un projet de décision visant à réhabiliter Catherine Repond, dite «Catillon», motion déposée le 16 octobre 2008 (BGC p. 1945, M1061.08),

Au vu de la réponse du Conseil d’Etat du 27 janvier 2009, montrant la difficulté de prononcer une réhabilitation juridique, mais concluant que «Catherine Repond et les victimes de la justice de l’Ancien Régime ont cependant droit à la réhabilitation de leur mémoire» et suggérant d’inclure dans cette liste non seulement les sorcières et les sorciers mais d’autres victimes de la justice de l’Ancien Régime,

Au vu de l’affirmation du Conseil d’Etat selon laquelle «il est disposé à examiner toute proposition du Grand Conseil pour rétablir la mémoire des victimes»,

Au vu des conclusions de la mission de l’Assemblée nationale française qui affirme que «lorsque les parlementaires voudront exprimer leurs regrets ou leur compassion à propos de tel ou tel événement historique, il leur est recommandé de le faire par des résolutions, lesquelles n’ont pas le caractère contraignant des lois» (voir L’Histoire, N° 339, février 2009, p. 23),

Le Grand Conseil du canton de Fribourg:

1. déclare qu’il réhabilite la mémoire des victimes de la justice de l’Ancien Régime, notamment les sorcières et les sorciers, les personnes persécutées, jugées et mises à mort pour leur conviction religieuse, les condamnés politiques, les mères exécutées pour infanticide et, plus généralement les personnes dont les aveux ont été arrachés sous la torture;
2. déclare qu’il encourage de recherches historiques puis des publications et des manifestations scientifiques ouvertes à un large public sur l’absolutisme, la torture, la tolérance et l’intolérance et les procès iniques aboutissant à des condamnations terribles.

(Sig.) Daniel de Roche et Jean-Pierre Dorand,
députés

- La séance est levée à 12 heures.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale adjointe*